



AMBASSADE DE SUISSE
EN YOUGOSLAVIE

BELGRADE, le 5 juillet 1990
Birćaninova 27
Case postale 817
Tél. : 646 899

Réf.: 541.0 ALB - IND/GZ

Copie à: - Ambassadeur S. Arioli,
OFAEE

- DFAE, Division politique I
- Service économique et financier

D F E P - O F A E E
Pays Europe du Sud-Est
3003 B e r n e

Albanie - relations économiques

an	LA	KO			a/a
Datum					
Visa					
EDA	06.07.90	11			
Ref.	S. CIV. ALB. III. O.				

Monsieur le Chef de Section,

J'ai été reçu pendant ma récente visite à Tirana par le Ministre du commerce, M. Sharre Korbecí qui a exprimé le voeu d'approfondir et d'intensifier les échanges commerciaux entre la Suisse et l'Albanie. Il souhaite en particulier actualiser l'accord commercial qui, même s'il a donné satisfaction selon lui, devrait être adapté. L'Albanie entend accroître ses échanges avec l'étranger et régler les contentieux du passé pour repartir sur de nouvelles bases. Le ministre espère également que la Suisse puisse ouvrir les contingents d'importation aux produits agricoles d'origine albanaise. Il a parlé de contrats de co-production ou de sous-traitance qui permettraient d'utiliser les capacités de production libres en Albanie. La teneur de son discours n'est pas différente de ce que vous a rapporté le représentant de l'UBS peu après sa récente visite à Tirana.

Le ministre K. a abordé la question de l'affaire Sulzer-Makinaimport et dit son espoir d'y trouver rapidement une solution. Tout en faisant l'historique de ce cas, il a expliqué que l'Albanie propose de le résoudre par voie de compensation. Toutefois, la partie suisse n'a pu trouver aucune issue pour le moment. De mon

côté, j'ai souligné qu'une solution à ce problème ne manquerait pas d'avoir une influence favorable sur la poursuite et le développement des relations commerciales.

Le ministre m'a encore annoncé que les autorités albanaises avaient désigné l'un des meilleurs cadres dans le domaine économique comme délégué commercial pour la Suisse, M. Vaso Pilo. Pour l'instant, son bureau est situé à Genève, mais l'on étudie la possibilité de le déplacer à Zurich lorsque des problèmes d'administration et d'intendance auront été réglés. M. Pilo se mettra sans doute en rapport avec vos services le moment venu.

Je me suis déclaré disposé à vous transmettre toute demande concrète concernant de futurs pourparlers. J'ai rappelé par ailleurs les contacts anciens entre les délégués aux accords et les représentants des autorités albanaises en soulignant que les autorités fédérales sont prêtes à écouter et à examiner toute suggestion constructive en vue d'un approfondissement des relations économiques. Il appartient à la partie albanaise de formuler ses idées. Le règlement des contentieux ne peut être que propice à un dialogue.

Veillez agréer, Monsieur le Chef de Section, l'assurance de ma considération distinguée.

L'Ambassadeur de Suisse



J.-J. Indermühle